

2023-2471
2024-02-21

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant la pyréthrine RVD2023-06. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 03/02/2025 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2471
2024-02-21

L'Insecticide Klenze 4

Pour la suppression rémanente des organismes nuisibles énumérés, dans les moyens de transport et les bâtiments énumérés, à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments énumérés et sur les patios, les porches et les terrasses, sur les nids de frelons et de guêpes (y compris les nids de guêpes jaunes) et sur les fourmilières.

COMMERCIAL

SOLUTION

ATTENTION

INFLAMMABLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 33732 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPES ACTIFS:

Pyréthrine ... 0,050%

N-Octyl bicycloheptène dicarboximide ... 0,240%

Perméthrine ... 0,200%

CONTENU NET: 3.78 - 10 L

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ECO-COP INC

2800 Scotia Place, 10060 Jasper Avenue

Edmonton, Alberta, T5J 3V9

780-433-0274

2023-2471
2024-02-21

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Klenze 4 Insecticide est efficace contre les organismes nuisibles énumérés : dans les moyens de transport et les bâtiments énumérés; à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments énumérés; et à l'extérieur, sur les nids d'abeilles, de frelons et de guêpes (y compris les nids de guêpes jaunes) et les fourmilières. En plus de tuer les organismes nuisibles énumérés au contact, cet insecticide liquide résiduel à pulvériser demeure sur les surfaces traitées et continue de tuer les organismes nuisibles énumérés après que le dépôt a séché. Cet insecticide à pulvériser est prêt à l'emploi. NE PAS diluer.

MODE D'EMPLOI:

BIEN MÉLANGER AVANT L'EMPLOI. Dans la zone d'application, pour améliorer l'efficacité du produit, appliquer celui-ci directement sur l'organisme nuisible ciblé, dans la mesure du possible. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la ré-infestation.

LIEUX D'UTILISATION

peut être employé dans les moyens de transport et les bâtiments; à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments et sur les patios, les porches et les terrasses; à l'extérieur, sur les nids de frelons et de guêpes (y compris les nids de guêpes jaunes); et à l'extérieur, sur les fourmilières, dans les endroits suivants : appartements et maisons; véhicules de transport; quartiers d'hébergement pour bovins, étables laitières, locaux de collecte de lait et écuries; établissements où sont manipulés des aliments destinés aux humains ou aux animaux, comme les usines de transformation des aliments et les restaurants, hôtels et hôpitaux.

LIMITATIONS D'UTILISATION POUR TOUTES LES UTILISATIONS

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser contre des organismes nuisibles aquatiques.
NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les milieux aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
Éviter d'appliquer le produit quand le vent souffle en rafales.
NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents. Recouvrir les aquariums avant l'application.
NE PAS permettre aux personnes, aux animaux de compagnie ou aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
NE PAS appliquer sur des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des sources d'électricité.
NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie des animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements.
NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un équipement de protection respiratoire et oculaire approprié.
Utilisation à l'intérieur : Aérer les sites intérieurs après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.
NE PAS appliquer dans des zones où sont cultivées des plantes destinées à l'alimentation humaine ou animale (p. ex. légumes, fruits, fines herbes). Éviter de pulvériser sur la végétation et

2023-2471
2024-02-21

sur les surfaces des structures non ciblées. Nettoyer au jet d'eau toute plante ou surface de structure non ciblée qui entre en contact avec le produit pulvérisé

NE PAS appliquer sous forme de pulvérisation d'ambiance ni dans le cadre d'un traitement généralisé.

NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS pulvériser les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni leurs emballages. NE PAS appliquer dans une usine de transformation d'aliments* destinés à la consommation humaine ou animale lorsque des activités de transformation sont en cours. NE PAS appliquer sur des surfaces pouvant entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale, ou les sortir du site à traiter. Retirer ou recouvrir les surfaces, le matériel et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains ou aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.

* Les établissements où sont manipulés des aliments destinés aux humains ou aux animaux englobent tous les endroits autres qu'une résidence privée où des aliments sont conservés, traités, préparés ou servis. Les zones non destinées aux aliments dans ces établissements comprennent les aires à déchets, les cabinets de toilette, les siphons de sol où l'eau se déverse vers les égouts, les entrées et les vestibules, les bureaux, les vestiaires, les salles des machines, les chaufferies, les garages, les placards à vadrouilles et les aires d'entreposage des produits en conserve, en bouteille ou sous emballage. Les zones destinées aux aliments dans ces établissements comprennent les aires de réception, de service, de conservation d'aliments secs, froids, congelés ou crus, d'emballage (p. ex. mise en conserve, en bouteille, en boîte), de préparation (p. ex. nettoyage, tranchage, cuisson, mouture) et de stockage de déchets comestibles, ainsi que les systèmes de transformation en circuit fermé comme les minoteries, les laiteries et les fabriques d'huiles comestibles et de sirops.

Si on applique Klenze 4 Insecticide sur du bardage en vinyle ou en aluminium (surtout si celui-ci est clair, vieux, patiné ou abîmé), il risque de le tacher, de le blanchir ou de le décolorer.

L'ensoleillement direct et la chaleur extrême peuvent favoriser les dommages. Avant d'appliquer le produit sur du bardage en vinyle ou en aluminium, traiter une petite surface et vérifier s'il y a des taches 30 minutes plus tard. Quels que soient les résultats de l'essai, ne pas appliquer ce produit sur un tel bardage quand celui-ci est en plein soleil ni pendant la chaleur du jour.

Cet insecticide peut tacher ou endommager certains matériaux à base de plastique, de caoutchouc ou d'asphalte tels que les carreaux, les bardeaux, les couvre planchers et les tapis. Appliquer prudemment sur les surfaces indiquées, en évitant tout mouillage excessif.

Ne pas utiliser sur les tentures, papiers peints ou matériaux semblables qui pourraient se tacher.

Ne pas utiliser sur les rideaux, papiers peints ou matériaux semblables qui pourraient se tacher.

Pour toute autre surface, traiter une petite zone peu apparente pour vérifier la solidité de la couleur et la résistance aux taches avant de procéder à l'application complète.

COMMENT APPLIQUER LE PRODUIT À L'INTÉRIEUR DES MOYENS DE TRANSPORT ET DES BÂTIMENTS ÉNUMÉRÉS ET À L'EXTÉRIEUR, SUR LES SURFACES EXTERNES DES BÂTIMENTS ÉNUMÉRÉS ET SUR LES PATIOS, LES PORCHES ET LES TERRASSES

NE PAS appliquer comme traitement de l'air ambiant, traitement de périmètre ou traitement généralisé. L'utilisation d'un pulvérisateur professionnel à pression adéquat ayant la capacité de

2023-2471
2024-02-21

traiter les fissures et les crevasses est nécessaire. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement des fissures et des crevasses ou localisé à l'intérieur ou à l'extérieur.

UN TRAITEMENT DES FISSURES ET DES CREVASSES consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures.

UN TRAITEMENT LOCALISÉ s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce (à l'intérieur) ou de la superficie totale traitée (à l'extérieur).

POUR USAGE À L'INTÉRIEUR DANS LES MOYENS DE TRANSPORT ET LES BÂTIMENTS ÉNUMÉRÉS

Pour tuer les araignées, les cloportes communs, les perce-oreilles, les blattes, les grillons, les lépismes argentés, les thermobies, les fourmis, les puces, les anthrènes des tapis, les tiques sanguines, les pollénies du lombric et les mouches domestiques, traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); les planchers sous l'équipement; autour des poubelles; les points d'entrée (p. ex. autour des portes et des fenêtres); des zones localisées de murs, de planchers et de couvre-planchers; et autres éléments du bâtiment où les insectes indiqués se trouvent. Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes et les nids. NE PAS dépasser 62 ml de produit/m². Le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

POUR LES APPLICATIONS DANS LES INSTALLATIONS POUR ANIMAUX

D'ÉLEVAGE INDIQUÉES : NE PAS appliquer ce produit de nouveau pour au moins 14 jours. Le traitement peut être répété après 14 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. NE PAS dépasser pas 12 applications par année. Les animaux qui retournent aux zones traitées ne doivent pas être abattus pendant au moins 7 jours après le traitement de l'installation pour animaux d'élevage. NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par l'animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des planchers, des tapis et des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et le lavage de la literie, des lieux où habite l'animal, ainsi que des lieux adjacents.

POUR UTILISATION DANS LES ÉCURIES : Application dans les bâtiments d'élevage des chevaux à une dose inférieure à 25ml/m², avec un maximum de 12 applications par année, un DAT d'au moins 14 jours et un délai d'attente avant l'abattage d'au moins 1 jour, ou à une dose supérieure à 25ml/m², mais inférieure ou égale à 50ml/m², avec un maximum de 12 applications par année, un DAT d'au moins 14 jours et un délai d'attente avant l'abattage d'au moins 7 jours.

2023-2471
2024-02-21

POUR UTILISATION DANS LES QUARTIERS DE BOVINS : Application dans les bâtiments d'élevage des bovins à une dose inférieure à 25ml/m², avec un maximum de 12 applications par année, un DAT d'au moins 14 jours et un délai d'attente avant l'abattage d'au moins 1 jour, ou à une dose supérieure à ml/m², mais inférieure ou égale à 50ml/m², avec un maximum de 12 applications par année, un DAT d'au moins 14 jours et un délai d'attente avant l'abattage d'au moins 7 jours.]

POUR USAGE EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES BÂTIMENTS ÉNUMÉRÉS ET SUR LES PATIOS, LES PORCHES ET LES TERRASSES

Pour tuer les araignées, les cloportes communs, les perce-oreilles, les blattes, les grillons, les thermobies, les fourmis, les puces, les tiques sanguines, les pollénies du lombric et les mouches domestiques : Appliquer sur les patios, les porches et les terrasses ainsi que sur les surfaces extérieures des bâtiments énumérés, y compris les surfaces extérieures des moustiquaires, des portes, des cadres de fenêtres, des fondations, des appareils d'éclairage et des points d'entrée (p. ex. autour des portes et des fenêtres). Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes NE PAS dépasser 62 ml de produit/m². Le traitement peut être répété après 14 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

POUR USAGE EXTÉRIEUR POUR TUER LES GUÊPES, LES GUÊPES JAUNES ET LES FRELONS DANS LEURS NIDS

L'utilisation d'un pulvérisateur professionnel à pression appropriée ayant la capacité de faire des traitements en pulvérisation en jet est nécessaire. Il est conseillé d'appliquer le produit sur les nids tard le soir ou tôt le matin, lorsque les températures sont plus fraîches et que la plupart des insectes sont au repos à l'intérieur du nid. Observer autour de l'ouverture du nid pour vérifier que les insectes sont peu actifs. Pulvériser uniquement par temps calme. Se tenir à une distance sécuritaire, soit de 2 à 2,5 mètres du nid. NE PAS se tenir directement sous le nid. Les insectes traités peuvent tomber du nid et mourir. Pulvériser d'abord sur l'ouverture du nid. Ensuite, pulvériser le reste du nid jusqu'à saturation. Prévoir suffisamment de temps pour que les insectes meurent. Tout insecte qui revient au nid traité sera tué. Attendre au moins 48 heures ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de signe d'activité avant de retirer le nid. NE PAS dépasser 62 mL par m². Le traitement peut être répété après 14 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

POUR USAGE EXTÉRIEUR SUR LES FOURMILIÈRES

Pour tuer les fourmis : Pulvériser directement le produit sur les fourmilières et les pistes de fourmis. NE PAS dépasser 62 mL par m². Le traitement peut être répété après 14 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé, respiré ou absorbé par la peau. S'assurer d'une bonne ventilation des lieux traités. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Pour les applications à l'intérieur, portez ce qui suit en plus de l'équipement précédemment mentionné: un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par

2023-2471
2024-02-21

le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après chaque application. Ne pas vaporiser près d'une flamme vive, près d'étincelles ou en fumant.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive au-delà de la zone à traiter est minime.

Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit contient des matières actives et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Pour le traitement des nids d'insectes piqueurs, ce produit sert uniquement à la lutte contre les guêpes jaunes, les frelons et les guêpes. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils additionnels sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'Insecticide Klenze 4 contient un insecticide appartenant au groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide Klenze 4 et à d'autres insecticides du groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont

2023-2471
2024-02-21

utilisés de façon répétée dans un même site. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de l'Insecticide Klenze 4 ou d'autres insecticides du groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans le site à traiter.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Eco-Cop Inc.

ENTREPOSAGE :

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec et loin de sources de chaleur.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.